

Distr.  
LIMITÉE

T/COM.11/L.112

13 avril 1954

FRANCAIS

ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. AHMED IUSUF OMAR  
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Destinataires : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES, MOGADISCIO  
A. F. I. S., MOGADISCIO  
COMMISSAIRE REGIONAL DE MIGIURTINIE, BENDER SASSIM  
RESIDENT D'EIL

Le soussigné, AHMED IUSUF OMAR, notable et membre du Conseil de la résidence d'Eil, domicilié à Bedei, déclare sous sa propre responsabilité ce qui suit :

J'appartiens à la tribu des Osman Mohamud; aussi, lorsque la pétition présentée par l'Islam et par 5 chefs de la tribu des Issa Mohamud, pétition qui portait la signature de plusieurs absents et d'autres qui ont déclaré ne pas avoir signé, a été lue en présence du Dr. Benardelli et du Secrétaire principal du Conseil consultatif, lors de leur tournée à Eil, je ne suis pas intervenu, afin de ne pas provoquer de désaccord entre l'Islam et la tribu des Osman Mohamud, laquelle est en minorité dans le Nogal.

Toutefois, j'ai tenu à déclarer expressément au Dr. Benardelli que les accusations portées dans la pétition et les déclarations faites lors de la réunion étaient absolument contraires à la vérité.

Le lendemain matin, j'ai rendu visite au chef de la tribu, l'Islam Mohamed, et lui ai dit que s'il persistait dans son attitude, il se couvrirait de honte; en effet, aucune accusation fondée ne pouvait être portée contre le Résident, le Dr. De Vito, et, de plus, il est du devoir de tout habitant du Nogal de lui être reconnaissant de la ferveur qu'il a mise à accomplir sa tâche, pendant deux ans, dans l'intérêt des habitants; du reste, il y a quelques jours encore, tous affirmaient qu'il en était bien ainsi, en la présence même de Son Excellence l'Administrateur.

L'Islam reconnut que j'avais raison et qu'il devait se rendre auprès du Résident pour s'excuser de l'erreur commise; qu'il lui faudrait, en outre, convaincre les chefs sur lesquels il avait fait pression pour signer la pétition de rédiger une lettre ou un télégramme priant l'ONU et l'A.F.I.S. de tenir la pétition présentée pour nulle et non avenue, et de la considérer, en tout cas, comme absolument sans fondement.

L'Islam m'a également chargé de demander audience au Dr. De Vito pour le lendemain matin à 8 heures et de faire valoir son désir de voir toujours son rang respecté et ses demandes prises en considération.

Je sais que pour le même motif mon contributeur Mohamed Farah Scirua, ancien employé de l'A.F.I.S. et jouissant d'une influence considérable dans le Nogal et à Alula, a également rendu visite à l'Islam; celui-ci lui a également confirmé que la pétition était mensongère et sans importance et qu'elle ne correspondait nullement aux sentiments qu'inspire ce Résident qui s'est attiré, comme le savent bien l'A.F.I.S. et l'ONU, la reconnaissance de tout le Nogal. L'Islam a chargé Mohamed Scirua de s'entremettre, lui aussi, auprès du Commissaire de district pour obtenir une audience afin de s'excuser de la faute commise et de lui remettre une communication adressée à l'ONU et à l'A.F.I.S. et rétractant les accusations portées dans la pétition. Il a même affirmé que sa colère n'était pas dirigée contre le Résident, mais avait été provoquée: par la jalousie qu'avait éveillée la nomination de M. Iusuf Nur au poste de résident adjoint; par les reproches qu'il avait reçus pour n'avoir pas collaboré avec les autorités; et par le fait

que certains chefs, qui s'étaient rendus coupables de méfaits assez graves pour tomber sous le coup du Code pénal, l'avaient persuadé que le Résident avait proposé sa destitution.

Lorsque je me suis présenté, en compagnie de Mohamed Farah Scirua, au domicile de l'Islam, le lendemain matin, pour rendre visite en sa compagnie, comme convenu, au Résident, il nous déclara qu'il n'avait plus l'intention de présenter des excuses, parce que le petit groupe de chefs qu'il avait défendus et qui l'avaient soutenu l'avaient poussé à la résistance. Il n'en a pas moins reconnu que cette attitude était contraire à ses intentions, et il a confirmé l'inanité des accusations portées dans la pétition. Lorsque nous l'avons averti que sa conduite lui vaudrait le mépris de tous et que la honte en rejaillirait sur son nom, il a enfoui son visage dans ses mains en disant qu'il lui était impossible d'agir autrement. De concert avec Mohamed Scirua, j'ai prévenu l'Islam de notre intention de vous communiquer tout ce qui précède. J'ai tenu à le faire, non pour honorer un Commissaire de district qui n'a pas besoin de mes humbles suffrages, mais pour rendre publique l'attitude honteuse de ce jeune homme qui, au lieu de veiller aux intérêts de son peuple, se borne à couvrir les méfaits de ses proches afin de s'assurer leur appui.

C'est là ma ferme conviction, comme celle de toute la population du Nogal et de presque tous les chefs. Si ces derniers s'abstiennent de parler aussi ouvertement que je le fais, c'est uniquement par crainte de s'attirer l'inimitié du groupe des délinquants dont les noms sont d'ailleurs bien connus des autorités judiciaires.

(signé) Ahmed Iusuf Omar

-----